

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2011-2016 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Novembre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le plan stratégique du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue couvre les années 2011 à 2016. Il a été adopté par le conseil d’administration le 25 janvier 2011. Il a été reçu à la Commission d’évaluation de l’enseignement collégial le 1^{er} août 2013.

La Commission a évalué le plan stratégique du Cégep lors de sa réunion tenue le 5 novembre 2013. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel et en a apprécié l’efficacité potentielle par l’analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue couvre la période de 2011 à 2016, soit une durée de cinq ans.

Le plan prend en compte les constats de l'autoévaluation de l'efficacité du plan précédent. Son élaboration repose sur les travaux du comité de planification, constitué des représentants des différents groupes du Cégep. Ce comité a commencé ses travaux à l'automne 2009 pour les compléter en janvier 2011. Il a produit le bilan du plan stratégique précédent, en a évalué les résultats et a réfléchi aux enjeux qui influenceront la réalisation de la mission du Cégep au cours des prochaines années. Les directions, les programmes et les services du Cégep ont également contribué à l'élaboration du plan.

Le Plan stratégique de développement 2011-2016 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue s'articule autour de quatre grandes orientations liées à la mission du Cégep. Ces orientations comportent des objectifs accompagnés d'indicateurs et de moyens de mise en œuvre. Le plan contient également la description approfondie des enjeux et présente les valeurs et la mission de l'établissement. Le plan de réussite est intégré dans le plan stratégique par la première orientation, mais constitue un document distinct.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue comprend tous les éléments prescrits par l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il tient compte notamment de la situation du Cégep et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)¹. Le plan couvre une période de cinq ans et comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Cégep pour réaliser sa mission de même que des moyens à mettre en œuvre pour chacun des objectifs. Il intègre un plan de réussite. Le Cégep a rendu public son plan stratégique. Sa version intégrale ainsi qu'une version abrégée se trouve sur le site Web du Cégep².

Conformément à l'article 16.2 de la Loi, le Cégep a distribué aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant le plan de réussite. Ce document est rédigé de manière claire et accessible.

Les sections du plan stratégique qui relèvent de la compétence de la Commission des études lui ont été soumises avant qu'il soit adopté au conseil d'administration, comme le prévoit l'article 17.0.2 de la Loi.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Cégep s'est appuyé sur les constats de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan précédent pour élaborer le plan stratégique 2011-2016. Cela l'a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. Le Cégep aborde des thèmes comme sa présence active et significative dans sa région, l'ouverture aux Premiers Peuples et la démographie. L'établissement fait ressortir les liens entre la mobilisation de la communauté collégiale autour des services offerts aux étudiants et leur réussite. L'étude de l'environnement est basée sur les travaux menés par le comité de planification du Cégep. Le plan fait état des principaux éléments du contexte observés en présentant des problématiques, des enjeux et des défis qui déterminent les choix stratégiques.

-
1. Depuis le 19 décembre 2012, l'enseignement collégial est désormais rattaché au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).
 2. http://www.cegepat.qc.ca/public/b48dbe8d-2d1a-417c-b682-13f4e4e5d6d4/cegepat/medias/textes_publics/planstrategique_2011-2016_final.pdf

Les orientations

Les thèmes de l'analyse de la situation sont abordés dans les quatre grandes orientations du plan stratégique retenues par le Cégep portant sur la réussite, la mobilisation de la communauté collégiale, l'ouverture aux Premiers Peuples et la présence du Cégep dans sa région et dans le monde. Ces orientations sont en lien avec la mission de l'établissement et avec l'énoncé de ses valeurs et de sa vision.

Les objectifs stratégiques

Le Cégep s'est donné dix objectifs liés aux quatre orientations de son plan et aux enjeux définis dans son analyse de situation. Parmi les objectifs que le Cégep s'est fixés, citons le développement d'une culture organisationnelle axée sur la réussite, l'utilisation d'une pédagogie variée, l'adaptation des étudiants aux réalités de l'enseignement supérieur, l'offre de services aux Premiers Peuples, les modes de dispensation des programmes et le maintien du patrimoine académique.

La Commission estime que les objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont clairs et en lien avec l'analyse de la situation, les enjeux et les orientations. Le Cégep prévoit mesurer la progression vers l'atteinte de chaque objectif par des indicateurs généralement pertinents. Des résultats attendus sont précisés pour chacun des objectifs et sont intégrés dans les libellés des indicateurs.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le *Plan stratégique de développement 2011-2016* présente des moyens pour atteindre chacun des objectifs de son plan. Toutefois, le plan ne prévoit pas de mécanisme de mise en œuvre et de suivi des moyens pour assurer sa prise en charge par les différentes directions. La Commission invite le Cégep à préciser ses responsabilités et le calendrier de planification de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre de son plan stratégique.

Le mécanisme de suivi des résultats

Dans son plan stratégique, le Cégep n'a pas prévu de mécanisme de suivi des résultats lui permettant de faire le suivi de la progression du niveau d'atteinte des objectifs, de réviser son plan à la lumière des résultats obtenus et de l'actualiser, au besoin. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Cégep de préciser un mécanisme de suivi de son plan stratégique.

Le plan de réussite

Le *Plan institutionnel de réussite et de diplomation 2011-2016* est intégré au plan stratégique par la première orientation, soit *Les étudiants, les programmes, la réussite* et est détaillé dans un document distinct. Il a été élaboré sur la base d'une nouvelle analyse des caractéristiques de sa clientèle. Le Cégep a aussi procédé à une nouvelle identification des obstacles à la réussite qui lui a permis d'en tirer trois objectifs : développer une culture organisationnelle axée sur la réussite du projet d'études, utiliser une pédagogie variée, active et adaptée aux caractéristiques des étudiants et faciliter l'adaptation des étudiants aux réalités de l'enseignement supérieur. Outre ces trois grands objectifs, le Cégep vise des cibles à atteindre portant sur la réussite au premier trimestre, sur la réinscription au troisième trimestre et sur la diplomation.

Le plan de réussite est mis en œuvre par les différentes instances, soit le service des études, le service des affaires étudiantes, le service des communications, les comités de programme, le service de la bibliothèque et l'équipe intercampus. Ces instances intégreront dans leur plan de travail annuel les actions qui les concernent. L'équipe intercampus, composée du directeur des études et de trois conseillers pédagogiques, fera annuellement le suivi de la progression du niveau d'atteinte des objectifs et présentera les résultats à la Commission des études et au conseil d'administration. Le Cégep prévoit réviser son plan de réussite à la lumière des résultats obtenus et l'actualiser, le cas échéant.

La Commission est d'avis que le nouveau plan de réussite permettra au Cégep de bien soutenir la réussite et la diplomation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique de développement 2011-2016* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission juge par ailleurs que le plan stratégique comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission invite le Cégep à préciser ses responsabilités et le calendrier de planification de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre de son plan stratégique. Elle suggère également au Cégep de préciser un mécanisme de suivi de son plan stratégique.

En ce qui concerne le plan de réussite du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la Commission juge qu'il est de qualité et comprend l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente